INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2021

1 Administration de la municipalité

1.1 Ouverture de l'assemblée

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption de procès-verbaux de séance - Décembre 2020

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

1.5 Période de questions de l'assemblée

1.6 COVID-19 - Situations services municipaux

1.7 Adhésions annuelles 2021

1.8 Déclarations d'intérêts pécuniaires et formulaires des personnes apparentées

2 Trésorerie

2.1 Bordereau de dépenses du mois

2.2 Engagement de crédits

2.3 Autorisation - Remboursement de frais des élus

2.4 Règlement # 2020-564 - Taxation 2021 - Adoption

2.5 Affectation de comptes - Financement projets en cours

3 Sécurité publique

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

4.1 FADOQ Lac-aux-Sables - Demande d'annulation de frais

4.2 Autorisation de paiement - Contrat réfection chemin du Lac-Huron

4.3 Appel d'offres - MEK-P0156 - chemin Sainte-Marie

5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Demande de dérogation mineure - 1 690 chemin Sainte-Marie

5.2 CCU - Nomination du président

5.3 Règlementation d'urbanisme

5.3.1 Règlement # 2020-560 - modifiant le règlement de zonage # 2013-518 relatif à la zone 118 - Adoption 2e projet

5.3.2 Règlement # 2020-561 modifiant le règlement de construction - Adoption 2e projet

6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

6.1 Concours de décorations - Gagnants

7 Autres sujets

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Les Oeuvres du Lac en Coeur

7.1.2 Club de golf Le St-Rémi - 2021

7.2 Motion de félicitations - Feux d'artifice

7.3 Varia

7.4 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 19^{e} jour du mois de janvier deux mille vingt et un (19 janvier 2021), à Lac-aux-Sables, par visioconférence.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Monsieur Yvon Bourassa, maire
Madame Julie Ricard, conseillère
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller
Monsieur Yvan Hamelin, conseiller
Monsieur Daniel Beaupré, conseiller
Madame Suzanne Béland, conseillère
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2021

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

En vertu de l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence et conférence téléphonique;

Le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et conférence téléphonique.

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Manuella Perron secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée et assiste à la séance par visioconférence. *Cette dernière confirme aux membres du conseil que la séance est enregistrée.*

Formules Municipales No 5614-A-MST

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-01-001 Monsieur Bourassa fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2021 en effectuant les modifications suivantes:

- EN REPORTANT le point 1.8 à la séance du 8 février 2021 - Déclaration intérêts pécuniaires et formulaire des personnes apparentées;
- EN AJOUTANT le point 2.5 - Affectation de comptes - Financement projets en cours;
- EN LAISSANT le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption de procès-verbaux de séance - Décembre 2020

2021-01-002 **CONSIDÉRANT** que les procès-verbaux de la dernière séance ordinaire et des deux séances extraordinaires ont été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que les procès-verbaux des séances suivantes soient adoptés tels que rédigés :

- Séance ordinaire du 8 décembre 2020;
- Première séance extraordinaire du 21 décembre 2020 (budget);

- Deuxième séance extraordinaire du 21 décembre 2020.

No de résolution ou annotation

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

2021-01-003 **CONSIDÉRANT** le dépôt, avec dispense de lecture, du bordereau de correspondance du mois de janvier 2021, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de janvier 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Période de questions de l'assemblée

Aucune question déposée à l'attention du conseil.

1.6 COVID-19 - Situations services municipaux

2021-01-004 **CONSIDÉRANT** que la municipalité détermine les services essentiels pour sa population;

CONSIDÉRANT le maintien des mesures mises en place jusqu'à maintenant et les obligations municipales à adopter pour le personnel et le public en lien avec la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT le palier d'alerte rouge encore en vigueur en date d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT l'annonce du gouvernement concernant les nouvelles restrictions mises en place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Julie Ricard et résolu en date de la présente que le conseil :

- ENTÉRINE la modification temporaire de l'horaire de la bibliothèque pour les lundis soit de 16 h 30 à 19 h 30;
- ENTÉRINE la modification temporaire de l'horaire de la patinoire qui ferme à 19 h 30;

Ces mesures seront en vigueur jusqu'au retrait de ces restrictions par le gouvernement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.7 Adhésions annuelles 2021

2021-01-005 **CONSIDÉRANT** le dépôt du tableau des adhésions annuelles pour 2021;

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil autorise les adhésions annuelles 2021 selon le tableau déposé et le paiement des frais relatifs pour un montant total de 15 484 $.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.8 Déclarations d'intérêts pécuniaires et formulaires des personnes apparentées

Point reporté lors de l'adoption de l'ordre du jour.

2 TRÉSORERIE

2.1 Bordereau de dépenses du mois

2021-01-006 **CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par madame Julie Ricard et monsieur Nicolas Hamelin;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le cumul des journaux # 1085 à # 1086;

CONSIDÉRANT le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de paiement du 1er décembre au 31 décembre 2020 et portant les # 3413 à # 3438;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 décembre 2020, au montant de 46 806,93 $;
- D'ENTÉRINER les dépenses préautorisées au montant de 89 860,39 $;
- D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets au montant de 68 993,29 $.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 décembre 2020.

M. Perron, OMA.

Manuella Perron, OMA
Secrétaire-trésorière adjointe

2.2 Engagement de crédits

2021-01-007

Il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

Parcs:

DESCRIPTION	MONTANT avant taxes	BUDGET
Jardinières	1040,00 $	02-61000-629

Sécurité publique:

DESCRIPTION	MONTANT avant taxes	BUDGET
Bonus à la formation pompier 1 - Katya Audy	1 000,00 $	02-22005-141
Réparation - Véhicule PR	1 875,00 $	02-23000-526

Loisirs:

DESCRIPTION	MONTANT avant taxes	BUDGET
Activités diverses de loisirs 2021	2 225,00 $	02-70291 et 02-70151-447 (50% chacun)
Raquettes	250,00 $	02-70120-621

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Autorisation - Remboursement de frais des élus

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer depuis la dernière séance ordinaire du conseil.

2.4 Règlement # 2020-564 - Taxation 2021 - Adoption

2021-01-008

ATTENDU qu'en vertu des dispositions des articles 988 à 1000 du Code municipal du Québec, le conseil peut, par règlement, imposer et prélever des taxes, dans les limites fixées par le code, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables du territoire de la municipalité, et prélever toute somme de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour une charge spéciale quelconque dans les limites de ses attributions;

ATTENDU que le conseil a adopté son budget pour l'exercice 2021 lors d'une séance extraordinaire le 21 décembre 2020;

Formules Municipales No 5614-A-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une deuxième séance extraordinaire le 21 décembre 2020 et la présentation du projet de règlement a été faite lors de cette même séance;

ATTENDU que tous les membres du conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables ont pris connaissance de ce projet de règlement avant la présente séance et reconnaissent l'avoir lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil adopte le règlement #2020-564 établissant les taux de taxation et les tarifications pour l'exercice 2021, ainsi que le taux d'intérêt et les versements, avec le changement de tarif de stationnement à l'article 14 à 15 $ au lieu de 10 $.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.5 Affectation de comptes - Financement projets en cours

2021-01-009

CONSIDÉRANT le solde des projets en cours à financer au 1er janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu;

- QUE les projets suivants soient taxés à l'ensemble des contribuables;
- QUE le conseil utilise le surplus accumulé pour un montant de 19 189,60 $ concernant la charge à financer pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Huron;
- QUE le surplus de financement pour le chemin Saint-Alphonse du projet AIRRL au montant de 366,05 $ soit retourné au surplus;
- QUE la part citoyenne pour le chemin des Rives-du-Cerf, tel que prévu au règlement #2018-546, soit financée à même le fonds de roulement;
- QUE le surplus de la taxe d'immobilisation 2019 demeure dans le surplus affecté aux immobilisations.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 FADOQ Lac-aux-Sables - Demande d'annulation de frais

2021-01-010

Monsieur Yvan Hamelin informe les membres du conseil qu'il se retire des discussions et décisions en regard du présent point en raison d'apparence de conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT la demande d'annulation de frais pour un déplacement inutile pour la vidange de la fosse septique du 385, rue Principale;

CONSIDÉRANT la conclusion de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, responsable de la vidange des fosses septiques;

CONSIDÉRANT que les directives de la régie et les frais imposables découlent de cette dernière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil ne donne pas suite à la demande d'annulation de la FADOQ Lac-aux-Sables pour les frais de déplacements inutiles en lien avec la vidange 2020 au 385, rue Principale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers (5).

4.2 Autorisation de paiement - Contrat réfection chemin du Lac-Huron

2021-01-011

CONSIDÉRANT la demande de paiement pour la libération de la retenue déposée par l'entrepreneur Maskimo Construction inc. pour les travaux de réfection d'une partie du chemin du Lac-Huron;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robin Hould, ingénieur au dossier dans le cadre du projet MEK-P0220;

CONSIDÉRANT que des travaux correctifs doivent être réalisés au printemps 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal accepte de libérer une partie de la retenue pour faire suite à la demande de paiement de l'entrepreneur Maskimo Construction inc. dans le cadre du projet de réfection d'une partie du chemin du Lac-Huron et de verser un montant de 38 194,65 $, incluant les taxes applicables, et ce, après l'application d'une retenue de 5 000 $.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Appel d'offres - MEK-P0156 - chemin Sainte-Marie

2021-01-012

CONSIDÉRANT le projet de réfection d'une portion du chemin Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT les autorisations et l'aide financière au programme AIRRL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil entérine la procédure d'appel d'offres pour le projet MEK-P0156, pour la réfection d'une partie du chemin Sainte-Marie et autorise monsieur Patrick Genest à produire un addenda si nécessaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Demande de dérogation mineure - 1 690 chemin Sainte-Marie

2021-01-013

Les membres du conseil étudient la demande de dérogation mineure, # 2020-334, déposée le 22 décembre 2020 par monsieur Pierre Buisson et madame Claudette Perron concernant l'immeuble du 1 690 chemin Sainte-Marie.

Relativement aux articles 7.8 et 21.2 du règlement de zonage # 2013-51, cette demande vise l'abaissement de la marge de recul à 12 mètres par rapport à la ligne des hautes eaux pour des constructions existantes localisées en partie dans la rive :

- à 4,11 m d'un ruisseau pour un bâtiment secondaire (garage) et à 3,.8 m pour son abri annexé (garage #1);
- à 5,05 m d'un lac pour un 2e bâtiment secondaire (garage) et à 5.7 m d'un ruisseau et 6.9 m dans sa partie canalisée. (reconnaissance de droits acquis) (garage #3);
- à 6,46 m d'un ruisseau (partie canalisée) pour un agrandissement existant du bâtiment principal et à 3.5 m pour une galerie existante (bâtiment #2) .

Avant de pouvoir statuer sur la demande, le dossier a fait l'objet d'une étude par le comité consultatif d'urbanisme. Ce comité a remis une orientation, adoptée unanimement, recommandant :

- D'accepter la demande pour le bâtiment principal incluant les galeries existantes (bâtiment #2);
- D'accepter la demande pour le garage #3, soit celui à proximité du lac à condition que tous travaux futurs de ce bâtiment secondaire n'entrainent pas d'agrandissement dans la rive, de modifications structurelles (ossature intérieure) ou de changement d'usage en raison de sa localisation dans la rive. (Les réparations et l'entretien sont possibles);
- D'accepter la demande pour le garage #1 conditionnellement à ce qu'aucun agrandissement ne soit permis dans la rive et de refuser la demande de dérogation pour l'abri annexé.

En raison de la tenue à huis clos, les personnes intéressées ne pouvant se faire entendre séance tenante, ont disposé d'une période de 15 jours pour produire leurs commentaires par écrit suite à la publication de l'avis public. Il n'y a eu aucun commentaire présente séance.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil s'ils sont maintenant prêts à prendre une décision dans ce dossier en regard de toutes les informations disponibles.

Le conseil prend la résolution suivante :

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de monsieur Pierre Buisson et madame Claudette Perron du 22 décembre 2020 pour l'immeuble du 1 690, chemin Sainte-Marie;

Formules Municipales No 5614-A-MST

CONSIDÉRANT que la demande concerne trois bâtiments, soit un garage avec abri, un chalet et un autre garage;

CONSIDÉRANT le permis de construction émis en 1995 pour la construction d'un deuxième garage;

CONSIDÉRANT le permis de construction pour un agrandissement du bâtiment principal en 1992;

CONSIDÉRANT les photos présentes au service d'évaluation concernant cette propriété démontre que l'abri adjacent a été construit après 2003 et qu'il n'y a pas de permis au dossier pour cet abri;

CONSIDÉRANT les normes relatives à la protection des cours d'eau avant 2006 en vertu du règlement municipal # 90-199 et le règlement # 43-86 de la MRC de Mékinac et la règlementation actuelle;

CONSIDÉRANT la présence de deux cours d'eau et que le terrain est riverain au lac aux Sables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil par rapport à la demande de dérogation 2020-334 pour la propriété du 1 690 chemin Sainte-Marie:

- D'ACCEPTER la demande pour le bâtiment principal incluant les galeries existantes;
- D'ACCEPTER la demande pour le garage #3, soit celui à proximité du lac à condition que tous travaux futurs de ce bâtiment secondaire n'entrainent pas d'agrandissement dans la rive, de modifications structurelles (ossature intérieure) ou de changement d'usage en raison de sa localisation dans la rive. (Les réparations et l'entretien sont possibles);
- D'ACCEPTER la demande pour le garage #1 conditionnellement à ce qu'aucun agrandissement ne soit permis dans la rive et de REFUSER la demande de dérogation pour l'abri annexé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 CCU - Nomination du président

2021-01-014 **CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme doit nommer, chaque année, un président qui doit par la suite être officialisé par le conseil;

CONSIDÉRANT les membres du CCU en poste pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil municipal nomme monsieur Richard Lavallée, président du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2021, incluant la première rencontre du comité en 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.3 Règlementation d'urbanisme

5.3.1 Règlement # 2020-560 - modifiant le règlement de zonage # 2013-518 relatif à la zone 118 - Adoption 2e projet

2021-01-015 **CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications à son règlement de zonage #2013-518 suite à une annexion à son territoire dans le secteur du lac du Missionnaire;

CONSIDÉRANT qu'un ajustement doit être fait par rapport en lien avec la règlementation sur les véhicules hors routes;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance de ce conseil tenue le 8 décembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT la tenue de la consultation publique de 15 jours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil adopte le deuxième projet de règlement # 2020-560-P2 modifiant le

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

règlement de zonage # 2013-518 pour agrandir la zone 118-Va en ajoutant la partie de territoire qui a été annexée par le règlement # 2017-539 dans le secteur du lac du Missionnaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.3.2 Règlement # 2020-561 modifiant le règlement de construction - Adoption 2e projet

2021-01-016 **CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications à son règlement de construction # 2013-517 suite à diverses demandes et que certains articles nécessitent des précisions depuis son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 8 décembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé et présenté durant cette séance;

CONSIDÉRANT la période de consultation publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil adopte le deuxième projet de règlement # 2020-561-P2 modifiant des articles des sections 10 et 12 du règlement de construction # 2013-517 .

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Concours de décorations - Gagnants

2021-01-017 **CONSIDÉRANT** le concours de décorations des Fêtes 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu 35 inscriptions dans la catégorie Citoyen et aucune dans les catégories Entrepreneur et Commerçant;

CONSIDÉRANT que les gagnants et les prix ont été déterminés par tirage au sort;

CONSIDÉRANT que des bons cadeaux ont été offerts gratuitement en plus du budget alloué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil confirme et félicite les gagnants du concours de décorations 2020 suivants :

- Monsieur Bertrand Asselin;
- Monsieur Gaston Deschênes;
- Madame Joannie Gosselin;
- Monsieur Léo Lorenson;
- Madame Marie Plante;
- Monsieur Martin Dubois;
- Monsieur Rémi Tessier;
- Monsieur Tommy Tousignant.

Il est de plus résolu de remercier toutes les personnes inscrites ou non qui ont décoré leur propriété apportant ainsi de la gaieté dans la municipalité durant la période des Fêtes. Merci également aux commanditaires.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Les Oeuvres du Lac en Coeur

2021-01-018 Il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil accepte le versement d'une aide financière de 100 $ relativement à la demande de l'organisme Les Oeuvres du Lac en Coeur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.1.2 Club de golf Le St-Rémi - 2021

Formules Municipales No 5614-A-MST

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

2021-01-019
No de résolution ou annotation

Monsieur Yvan Hamelin informe les membres du conseil qu'il se retire des discussions et décisions en regard du présent point en raison d'apparence de conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT les clauses relatives au financement obtenu par le Club de golf Le Saint-Rémi dans le programme du Fonds de développement des territoires (FDT) et de la Corporation du pont;

CONSIDÉRANT que la municipalité juge important la réussite du plan de relance du club;

CONSIDÉRANT la résolution # 2015-11-360 et # 2020-04-137;

CONSIDÉRANT la réalisation du plan marketing et le suivi du projet FDT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables accorde au Club de golf Le Saint-Rémi :

- UNE aide financière de 4 800 $ à titre d'engagement local pour l'exercice 2021 dont le versement sera fait suite au dépôt des états financiers 2020 ;
- UNE participation à la publication des cartes de jeux par l'achat d'une publicité à raison de 200 $ pour 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers votants (5).

7.2 Motion de félicitations - Feux d'artifice

2021-01-020

Monsieur le maire auquel s'associent les membres du conseil, donne une motion de félicitations et de remerciement aux personnes impliquées avec la municipalité dans l'organisation et la présentation des feux d'artifice du 31 décembre dernier avec la municipalité de Lac-aux-Sables. On retrouve notamment Les Équipements Gaétan inc., Camping Lac-aux-Sables et GYT Buisson (monsieur Pierre Buisson) ainsi que les bénévoles et le service incendie de Lac-aux-Sables.

C'était une belle façon de terminer cette année 2020, Merci!

7.3 Varia

Aucun point ajouté.

7.4 Levée de l'assemblée

2021-01-021

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que la séance soit levée à 20 h 06.

Yvon Bourassa
M. Yvon Bourassa
Maire

Mperron, OMA.
Mme Manuella Perron, OMA
Secrétaire-trésorière adjointe

« Je Yvon Bourassa atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 20 janvier 2021.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2021

1 Administration de la municipalité

1.1 Ouverture de l'assemblée

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption de procès-verbaux de séance - Janvier 2021

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

1.5 Période de questions de l'assemblée

1.6 Déclaration d'intérêts pécuniaires et formulaire des personnes apparentées

2 Trésorerie

2.1 Bordereau de dépenses du mois

2.2 Engagement de crédits

2.3 Autorisation - Remboursement de frais des élus

2.4 Dépôt et adoption des états financiers audités au 31 décembre 2019

3 Sécurité publique

3.1 Rapport annuel service incendie 2020

3.2 Carte de crédit - Directeur incendie SISEM

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

4.1 Carrières et sablières - Relevé par drone

4.2 Politique d'accès à la rampe de mise à l'eau

4.3 Bilans annuels - Gestion des eaux

4.4 Suivi - Résolution # 2020-05-150 - Vitesse rang Saint-Alphonse

4.5 MTQ - Contrat de rechargement et entretien été-hiver - Chemin Tawachiche

4.6 Dépôt des résultats et adjudication - Appel d'offres - MEK-P0156- Amélioration du chemin Sainte-Marie

4.7 Rapport reddition de comptes programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour les années civiles 2019 et 2020

4.8 Abat-poussière - Fourniture 2021-2022

5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Règlementation d'urbanisme

5.1.1 Règlement # 2020-560 - Dépôt du certificat relatif à l'approbation des personnes habiles à voter

5.1.2 Règlement # 2020-560 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 pour agrandir la zone 118-Va en ajoutant la partie de territoire annexée dans le secteur du lac du Missionnaire - Adoption finale

5.1.3 Règlement # 2020-561 - Dépôt du certificat relatif à l'approbation des personnes habiles à voter

5.1.4 Règlement # 2020-561 modifiant le règlement de construction - Adoption finale

5.1.5 Règlement # 2021-565 modifiant les classes d'usages des zones 140-P et 166-P - Avis de motion et dépôt

5.1.6 Règlement # 2021-566 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 sur divers articles des sections 1, 7, 8, 10, 11, 14, 15, 23, 26 et 28 - Avis de motion et dépôt.

5.1.7 Règlement # 2021-567 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 sur certains articles de la section 9 Bâtiments complémentaires - Avis de motion et dépôt

5.1.8 Règlement # 2021-568 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 par l'ajout de l'article 15.3.1 sur les élevages urbains - Avis de motion et dépôt

5.1.9 Règlement # 2021-569 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 sur divers

Formules Municipales No 5614-A-MST

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

articles de la section 15 portant sur les campings et les casse-croûtes - Avis de motion et dépôt

5.1.10 Règlement # 2021-570 - modifiant le règlement de zonage # 2013-518 sur divers articles des sections 17 et 18 relatives à la zone agricole et les odeurs - Avis de motion et dépôt

6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

6.1 Corporation Transport Adapté Mékinac - Prévisions budgétaires et cotisations 2021

6.2 Corporation Transport Adapté Mékinac - Demande d'appui

6.3 OMH de Mékinac - Budget 2021

7 Autres sujets

7.1 Couverture médicale sur le territoire de la MRC de Mékinac - Appui à la MRC de Mékinac

7.2 Varia

7.3 Levée de l'assemblée - Ajournement*

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 9e jour du mois de février deux mille vingt et un (9 février 2021), à Lac-aux-Sables, par visioconférence.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvon Bourassa, maire
Madame Julie Ricard, conseillère
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller
Monsieur Yvan Hamelin, conseiller
Monsieur Daniel Beaupré, conseiller
Madame Suzanne Béland, conseillère
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2021

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

En vertu de l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence et conférence téléphonique;

Le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et conférence téléphonique.

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Manuella Perron, secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée et assiste à la séance par visioconférence. *Cette dernière confirme aux membres du conseil que la séance est enregistrée.*

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DIR. GÉN. / TRÉS.

2021-02-022 Monsieur Bourassa fait la lecture de l'ordre du jour.

No de résolution ou annotation

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 février 2021:

- EN procédant au point 2.4 *Dépôt et adoption des états financiers audités au 31 décembre 2019* immédiatement après l'adoption de l'ordre du jour;
- EN ajoutant le point 4.7 *Rapport reddition de comptes programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour les années civiles 2019 et 2020* ;
- EN ajoutant le point 4.8 *Abat-poussière - Fourniture 2021* ;
- EN reportant le point 4.6 *Dépôt des résultats et adjudication - Appel d'offres - MEK-P0156 - Amélioration du chemin Sainte-Marie;*
- EN laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption de procès-verbaux de séance - Janvier 2021

2021-02-023 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la dernière séance ordinaire a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

CONSIDÉRANT la correction d'une erreur de numéro dans la résolution # 2021-01-012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil adopte le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Formules Municipales No 5614-A-MST

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

2021-02-024 **CONSIDÉRANT** le dépôt, avec dispense de lecture, du bordereau de correspondance du mois de février 2021, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de février 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Période de questions de l'assemblée

Aucune question transmise.

1.6 Déclaration d'intérêts pécuniaires et formulaire des personnes apparentées

Les élus déclarent qu'ils ont tous déposé leurs déclarations d'intérêts pécuniaires ainsi que les déclarations des personnes apparentées pour l'année 2021.

La secrétaire-trésorière adjointe indique que le dépôt de ces formulaires a été fait au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 9 février 2021.

2 TRÉSORERIE

2.1 Bordereau de dépenses du mois

2021-02-025 **CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Yvan Hamelin et monsieur Daniel Beaupré;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT le cumul des journaux # 1087 à # 1088;

CONSIDÉRANT le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de paiement du 1er janvier au 31 janvier 2021 et portant les # 3439 à # 3462;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 janvier 2021, au montant de 247 626,16 $;
- D'ENTÉRINER les dépenses préautorisées au montant de 124 875,90 $;
- D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets au montant de 44 087,19 $.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 janvier 2021.

Manuella Perron, OMA
Secrétaire-trésorière adjointe

2.2 Engagement de crédits

2021-02-026

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

Hygiène du milieu:

DESCRIPTION	MONTANT avant taxes	BUDGET
Réparation camion MR	1 005,72 $	02-45110-443
Sondage de sols pour devis - travaux stations de pompage	1 999,85 $	23-05002-721
Turbidimètre	9 440,00 $	23-05000-721

Travaux publics:

DESCRIPTION	MONTANT avant taxes	BUDGET
Réparation camion F-550	1 753,20 $	02-32030-525

Sécurité publique:

DESCRIPTION	MONTANT avant taxes	BUDGET
Réparation véhicule 101 frais supplémentaires	875 $	Budget SISEM - entretien de véhicule

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Autorisation - Remboursement de frais des élus

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer depuis la dernière séance ordinaire du conseil.

2.4 Dépôt et adoption des états financiers audités au 31 décembre 2019

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DIR. GÉN. TRÉS.

2021-02-027

No de résolution ou annotation

Suite à la présentation des états financiers au 31 décembre 2019, effectuée par madame Joëlle Désaulniers, CA de la firme Désaulniers, Gélinas & Lanouette s.e.n.c.r.l ;

Il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables adopte le rapport d'audit de la firme Désaulniers, Gélinas & Lanouette s.e.n.c.r.l et le rapport pour l'exercice 2019 présentant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales au montant de 81 906 $.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Rapport annuel service incendie 2020

2021-02-028

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport des activités 2020 du service des incendies;

CONSIDÉRANT que ce rapport concerne l'année 10 de mise en oeuvre du schéma régional de couverture de risques en incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil accepte le rapport 2020 du service de sécurité incendie de Lac-aux-Sables préparé par le directeur incendie, monsieur Jonathan Fontaine, pour dépôt à la MRC de Mékinac. Pour 2020, le service présente un bilan de cinquante-quatre (54) appels, dont vingt-deux (22) sorties en entraide dans les municipalités voisines.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.2 Carte de crédit - Directeur incendie SISEM

2021-02-029

CONSIDÉRANT les besoins de l'entente SISEM;

CONSIDÉRANT le changement de municipalité mandataire de l'entente;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil de la municipalités de Lac-aux-Sables autorise monsieur Yvon Bourassa, maire et madame Manuella Perron, secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité, la demande d'ajout d'une carte de crédit d'une limite de 2 000 $ au compte Affaires de la municipalité de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers

Formules Municipales No 5614-A-MST

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Carrières et sablières - Relevé par drone

2021-02-030

CONSIDÉRANT la résolution #2020-05-153 sur les relevés par drone des carrières et sablières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil confirme la poursuite des relevés par drone des sablières et carrières par drone et mandate monsieur Jimmy Marcouiller selon son offre de service du 9 février 2021 au montant forfaitaire de 3 600 $ pour les relevés 2021 des mêmes sites de carrières et sablières qu'en 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Politique d'accès à la rampe de mise à l'eau

2021-02-031

Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller, par la présente :

- DONNE avis de motion, qu'il sera adopté s'il y a lieu, à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement # 2015-525 sur la *Politique applicable à la gestion de la rampe de mise à l'eau du parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin* afin de préciser que l'interdiction d'émission de vignette pour les embarcations munies de moteur 2 temps à compter de 2021 s'appliquera pour les embarcations munies d'un moteur 2 temps fabriqué avant l'an 2000.

- DÉPOSE le projet de règlement numéro 2021-571-P intitulé *Règlement # 2021-571 modifiant l'article 2.6.1 de la politique de la rampe de mise à l'eau pour préciser l'interdiction d'émission de vignettes pour les embarcations munies d'un moteur 2 temps fabriqué avant l'an 2000.*

4.3 Bilans annuels - Gestion des eaux

2021-02-032 **CONSIDÉRANT** la préparation des bilans annuels de la qualité de l'eau potable selon le règlement sur la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que ces bilans seront disponibles au bureau municipal tel que prévu à l'article 53.3 dans le règlement sur la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit produire le rapport de prélèvement d'eau annuellement pour son système de distribution du secteur Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit compléter les rapports d'eaux usées dans le programme de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil adopte les rapports suivants, préparés par madame Isabelle Veillette, coordonnatrice des systèmes de traitement des eaux :

- Bilan 2020 sur la qualité de l'eau potable pour le réseau secteur Lac-aux-Sables;
- Bilan 2020 sur la qualité de l'eau potable pour le réseau secteur Hervey-Jonction;
- Déclaration de prélèvement d'eau de 2020 pour le réseau Lac-aux-Sables, présentant un captage total de 139 166 mètres cubes, soit une moyenne de 380,2 m³/jour et une baisse de 9,14% par rapport à 2019;
- Rapport annuel OMAEU relatif aux eaux usées pour 2020, présentant un débit moyen de 280,3 mètres cubes par jour, soit une baisse de 16.2 % par rapport à 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 Suivi - Résolution # 2020-05-150 - Vitesse rang Saint-Alphonse

2021-02-033 **CONSIDÉRANT** les résultats de l'analyse de situation demandée à la résolution # 2020-05-150 sur la vitesse dans le rang Saint-Alphonse;

CONSIDÉRANT les moyennes observées dans les deux sens de la circulation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil maintient la vitesse actuelle du rang Saint-Alphonse.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.5 MTQ - Contrat de rechargement et entretien été-hiver - Chemin Tawachiche

2021-02-034 **CONSIDÉRANT** que le chemin Tawachiche a une portion de 1,73 km sous la juridiction du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que le chemin Tawachiche est entretenu par la municipalité de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT la résolution # 2020-03-082;

CONSIDÉRANT les protocoles pour le rechargement et l'entretien d'hiver et d'été d'une portion du chemin Tawachiche proposé par le ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise monsieur Patrick Genest à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables les contrats proposés par le ministère des Transports pour le rechargement et l'entretien d'été et d'hiver d'une portion du chemin Tawachiche.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers

4.6 Dépôt des résultats et adjudication - Appel d'offres - MEK-P0156- Amélioration du

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

chemin Sainte-Marie

Point reporté.

4.7 Rapport reddition de comptes programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour les années civiles 2019 et 2020

2021-02-035

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 90 056 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 et 149 023$ pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QUE la reddition de comptes relative à l'utilisation de la compensation versée est intégrée au rapport financier audité de l'exercice 2019 et de 2020;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que la municipalité informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 (32,95 km) pour un total de 298 807 $ en 2019 et de 342 086 $ en 2020 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.8 Abat-poussière - Fourniture 2021-2022

2021-02-036

CONSIDÉRANT l'offre de service pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour 2021 et 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil octroie la fourniture et l'épandage de l'abat-poussière à Somavrac CC selon l'offre du service du 13 janvier 2021 pour un taux de 0,3399 $/litre pour les saisons 2021 et 2022 pour une quantité approximative de 130 000 litres/saison.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Formules Municipales No 5614-A-MST

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Règlementation d'urbanisme

5.1.1 Règlement # 2020-560 - Dépôt du certificat relatif à l'approbation des personnes habiles à voter

2021-02-037

Madame Manuella Perron, secrétaire-trésorière adjointe, dépose à l'attention du conseil le résultat de la procédure d'enregistrement pour la possibilité de participation à un référendum qui se terminait le 4 février 2021, auprès des personnes habiles à voter relativement à l'adoption du second projet de règlement # 2020-560-P2 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 pour agrandir la zone 118-Va en ajoutant la partie de territoire qui a été annexée par le règlement # 2017-539 dans le secteur du lac du Missionnaire. Elle confirme :

- QU'il y a une zone visée et une zone contiguë;
- QU'aucune demande n'a été déposée;
- QUE le second projet du règlement # 2020-560-P2 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil accepte le dépôt du certificat de la secrétaire-trésorière adjointe sur le résultat de la procédure d'enregistrement pour la possibilité de participation à un référendum qui se terminait le 4 février 2021, auprès des personnes habiles à voter relativement à l'adoption du second projet de

règlement # 2020-560-P2 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 pour agrandir la zone 118-Va en ajoutant la partie de territoire qui a été annexée par le règlement # 2017-539 dans le secteur du lac du Missionnaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.1.2 <u>Règlement # 2020-560 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 pour agrandir la zone 118-Va en ajoutant la partie de territoire annexée dans le secteur du lac du Missionnaire - Adoption finale</u>

2021-02-038 *Monsieur Yvan Hamelin indique que le règlement à adopter se fait sans changement par rapport au deuxième projet de règlement à l'exception de l'ajout au préambule de la mention de l'approbation des personnes habiles à voter.*

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications à son règlement de zonage # 2013-518 suite à une annexion à son territoire dans le secteur du lac du Missionnaire;

CONSIDÉRANT qu'un ajustement doit être fait par rapport en lien avec la règlementation sur les véhicules hors route;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance de ce conseil tenue le 8 décembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT la tenue de la consultation publique de 15 jours;

CONSIDÉRANT l'approbation des personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé monsieur Nicolas Hamelin et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement # 2020-560 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 pour agrandir la zone 118-Va en ajoutant la partie de territoire qui a été annexée par le règlement # 2017-539 dans le secteur du lac du Missionnaire soit adopté avec le changement dans le préambule.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.1.3 <u>Règlement # 2020-561 - Dépôt du certificat relatif à l'approbation des personnes habiles à voter</u>

2021-02-039 *Madame Manuella Perron, secrétaire-trésorière adjointe, dépose à l'attention du conseil le résultat de la procédure d'enregistrement pour la possibilité de participation à un référendum qui se terminait le 4 février 2021, auprès des personnes habiles à voter relativement à l'adoption du second projet de règlement # 2020-561-P2 modifiant des articles des sections 10 et 12 du règlement de construction # 2013-517. Elle confirme :*

- QUE l'ensemble des zones du territoire sont visées ou sont contiguës à une zone visée à l'exception des zones 154-Ca, 155-Ra, 157-Ra et 167-Vb;
- QU'aucune demande n'a été déposée;
- QUE le second projet du règlement #2020-561-P2 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil accepte le dépôt du certificat de la secrétaire trésorière adjointe sur le résultat de la procédure d'enregistrement pour la possibilité de participation à un référendum qui se terminait le 4 février 2021, auprès des personnes habiles à voter relativement à l'adoption du second projet de règlement # 2020-561-P2 modifiant des articles des sections 10 et 12 du règlement de construction # 2013-517.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.1.4 <u>Règlement # 2020-561 modifiant le règlement de construction - Adoption finale</u>

2021-02-040 *Monsieur Yvan Hamelin indique que le règlement à adopter se fait sans changement par rapport au deuxième projet de règlement à l'exception de l'ajout dans le préambule de la mention de l'approbation des personnes habiles à voter.*

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications à son règlement de construction # 2013-517 suite à diverses demandes et que certains articles nécessitent des précisions depuis son entrée en vigueur;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 8 décembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé et présenté durant cette séance;

CONSIDÉRANT la période de consultation publique;

CONSIDÉRANT l'approbation des personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement # 2020-561 modifiant des articles des sections 10 et 12 du règlement de construction # 2013-517 soit adopté avec le changement dans le préambule.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.1.5 <u>Règlement # 2021-565 modifiant les classes d'usages des zones 140-P et 166-P - Avis de motion et dépôt</u>

2021-02-041 Madame Suzanne Béland, conseillère, par la présente :

- DONNE avis de motion, qu'il sera adopté s'il y a lieu, à une séance subséquente, un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 2013-518 afin de modifier les classes d'usages et la grille des spécifications des zones 140-P et 166-P étant donné les changements survenus dans ces dernières;

- DÉPOSE le projet de règlement numéro 2021-565-P intitulé *Règlement modifiant les classes d'usages des zones 140-P et 166-P du règlement de zonage # 2013-518.*

5.1.6 <u>Règlement # 2021-566 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 sur divers articles des sections 1, 7, 8, 10, 11, 14, 15, 23, 26 et 28 - Avis de motion et dépôt.</u>

2021-02-042 Monsieur Daniel Beaupré, conseiller, par la présente :

- DONNE avis de motion, qu'il sera adopté s'il y a lieu, à une séance subséquente, un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 2013-518 afin d'effectuer des correctifs sur certains articles suite à la mise en application du règlement depuis son entrée en vigueur et applicable en général dans tout le territoire. Principalement dans les sections:
  - 1 Dispositions déclaratoires,
  - 7 Les marges,
  - 8 Bâtiment principal,
  - 10 Revêtement extérieur,
  - 11 L'aménagement et l'entretien des terrains,
  - 14 Affichage,
  - 15 Normes spécifiques à certains usages,
  - 23 La protection des sources d'approvisionnement en eau potable,
  - 26 Dérogation et droits acquis,
  - 28. L'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier;

- DÉPOSE le projet de règlement numéro 2021-566-P intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 2013-518 sur certains articles des sections 1, 7, 8, 10, 11,14, 15, 23, 26 et 28.*

5.1.7 <u>Règlement # 2021-567 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 sur certains articles de la section 9 Bâtiments complémentaires - Avis de motion et dépôt</u>

2021-02-043 Monsieur Yvan Hamelin, conseiller, par la présente :

- DONNE avis de motion, qu'il sera adopté s'il y a lieu, à une séance subséquente, un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 2013-518 afin d'effectuer des correctifs sur certains articles de la section 9 sur les bâtiments complémentaires, notamment en zone de villégiature Vb pour les commerces, les marges de recul pour les bâtiments liés et les bâtiments de toile sur les campings et centre de vacances;

- DÉPOSE le projet de règlement numéro 2021-567-P intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 2013-518 sur certains articles de la section 9 Bâtiments complémentaires.*

5.1.8 <u>Règlement # 2021-568 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 par l'ajout de l'article 15.3.1 sur les élevages urbains - Avis de motion et dépôt</u>

Formules Municipales No 5614-A-MST

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

2021-02-044
No de résolution ou annotation

Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller, par la présente :

- DONNE avis de motion, qu'il sera adopté s'il y a lieu, à une séance subséquente, un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 2013-518 afin d'ajouter des dispositions relatives aux élevages urbains sur les propriétés utilisées à des fins résidentielles;
- DÉPOSE le projet de règlement numéro 2021-568-P intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 2013-518 par l'ajout de l'article 15.3.1 sur les élevages urbains.*

5.1.9 Règlement # 2021-569 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 sur divers articles de la section 15 portant sur les campings et les casse-croûtes - Avis de motion et dépôt

2021-02-045 Madame Julie Ricard, conseillère, par la présente :

- DONNE avis de motion, qu'il sera adopté s'il y a lieu, à une séance subséquente, un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 2013-518 sur divers articles de la section 15 portant sur les bâtiments secondaires sur les campings ainsi que l'ajout de spécifications pour les casse-croûtes;
- DÉPOSE le projet de règlement numéro 2021-569-P intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 2013-518 sur divers articles de la section 15 portant sur les campings et les casse-croûtes.*

5.1.10 Règlement # 2021-570 - modifiant le règlement de zonage # 2013-518 sur divers articles des sections 17 et 18 relatives à la zone agricole et les odeurs - Avis de motion et dépôt

2021-02-046 Madame Dominique Lavallée, conseillère, par la présente :

- DONNE avis de motion, qu'il sera adopté s'il y a lieu, à une séance subséquente, un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 2013-518 sur divers articles des sections 17 et 18 portant sur des précisions dans la zone agricole et aux dispositions sur les odeurs;
- DÉPOSE le projet de règlement numéro 2021-570-P intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 2013-518 sur divers articles des sections 17 et 18 relatives à la zone agricole et les odeurs.*

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Corporation Transport Adapté Mékinac - Prévisions budgétaires et cotisations 2021

2021-02-047 Il est proposé par monsieur Yan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil municipal :

- MANDATE la Corporation Transport Adapté Mékinac pour organiser un service de transport adapté sur le territoire en 2021;
- ADOPTE les prévisions budgétaires 2021 de la Corporation de Transport Adapté Mékinac au montant de 164 697 $;
- AUTORISE le paiement de la cotisation 2021 de 4 436,49 $ pour la municipalité de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 Corporation Transport Adapté Mékinac - Demande d'appui

2021-02-048 **CONSIDÉRANT** que la municipalité de Lac-aux-Sables mandate annuellement la Corporation Transport Adapté Mékinac (CTAM) pour organiser un service de transport adapté sur le territoire;

CONSIDÉRANT le plan d'optimisation déposé le 21 janvier 2021 par la CTAM;

CONSIDÉRANT que ce plan répond aux objectifs attendus du ministère des Transports du Québec;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN./ SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables appuie le plan d'optimisation des ressources de la Corporation Transport Adapté Mékinac daté du 21 janvier 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.3 OMH de Mékinac - Budget 2021

2021-02-049

CONSIDÉRANT le dépôt du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation de Mékinac;

CONSIDÉRANT que l'OMH de Lac-aux-Sables est intégré à l'OMH de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil accepte le dépôt du budget prévisionnel global 2021 de l'Office municipal de Mékinac présentant un déficit de 485 980 $ et autorise le versement au montant de 2 824 $ présentant la part municipale de Lac-aux-Sables pour 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Couverture médicale sur le territoire de la MRC de Mékinac - Appui à la MRC de Mékinac

2021-02-050

CONSIDÉRANT la résolution # 2021-01-06 de la MRC de Mékinac portant sur la couverture médicale sur son territoire;

CONSIDÉRANT le départ de quatre (4) médecins du Groupe de médecine familiale (GMF) Vallée-de-la-Batiscan qui exerçaient exclusivement leur pratique dans la MRC de Mékinac et d'autres départs sont projetés sous peu;

CONSIDÉRANT que le départ de ces médecins laisse des milliers de citoyens et citoyennes de Mékinac qui est de plus en plus vieillissante, sans médecin de famille;

CONSIDÉRANT l'accréditation de la municipalité à titre de Municipalité Amie des Ainés;

CONSIDÉRANT la volonté des élus de la MRC de Mékinac de déployer les ressources et services nécessaires afin de faciliter le recrutement, l'accueil et l'intégration des nouveaux médecins désirant s'établir et pratiquer à l'intérieur du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée, et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables:

- APPUIE le conseil des maires de la MRC de Mékinac dans sa demande au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec d'intervenir dans le processus de recrutement des médecins de famille de manière à assurer une meilleure coordination et une meilleure répartition en région et d'offrir à toute candidature potentielle les incitatifs nécessaires pour exercer leur profession dans des conditions gagnantes pour tous;

- TRANSMETTRE cette résolution à madame Sonia Lebel, députée de Champlain, ministre responsable de l'Administration gouvernementale, monsieur Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie et à madame Marie-Louise Tardif, députée de la circonscription de Laviolette–Saint-Maurice.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Varia

Le point est laissé ouvert.

7.3 Levée de l'assemblée - Ajournement*

2021-02-051

À 20 H 32, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu à l'unanimité d'ajourner cette séance au lundi 22 février 2021 à 19 H 30.

Formules Municipales No 5614-A-MST

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

M. Yvon Bourassa
Maire

Mme Manuella Perron, OMA
Secrétaire-trésorière adjointe

« Je Yvon Bourassa, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 10 février 2021.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR
SÉANCE AJOURNÉE DU 22 FÉVRIER 2021

1 Administration de la municipalité

1.1 Ouverture de l'assemblée ajournée

2 Trésorerie

3 Sécurité publique

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

4.1 Reprise du point 4.6 Dépôt des résultats et adjudication - Appel d'offres - MEK-P0156-Amélioration du chemin Sainte-Marie

5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

7 Autres sujets

7.1 Reprise du point 7.2 Varia

7.1.1 Engagement de crédits

7.2 Levée de l'assemblée

Séance ajournée de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 22^{e} jour du mois de février deux mille vingt et un (22 Février 2021), par visioconférence.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvon Bourassa, maire
Madame Julie Ricard, conseillère
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller
Monsieur Yvan Hamelin, conseiller
Monsieur Daniel Beaupré, conseiller
Madame Suzanne Béland, conseillère
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Formules Municipales No 5614-A-MST

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE AJOURNÉE DU 22 FÉVRIER 2021

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée ajournée

2021-02-052

CONSIDÉRANT l'ajournement de la séance débutée le 9 février 2021 sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire et la présence de madame Manuella Perron à titre de secrétaire de l'assemblée;

CONSIDÉRANT que les conditions sanitaires sont les mèmes et que les membres du conseil ont accepté la tenue de la séance à huis clos et par conférence téléphonique et visioconférence;

CONSIDÉRANT que la séance est enregistrée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 19 h 30 et de traiter des sujets suivants :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

- Reprise du point 4.6 Dépôt des résultats et adjudication - Appel d'offres - MEK-P0156-Amélioration du chemin Sainte-Marie;
- Reprise du point 7.2 Varia en le laissant ouvert;
- Reprise du point 7.3 Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2 TRÉSORERIE

Aucun point.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Reprise du point 4.6 Dépôt des résultats et adjudication - Appel d'offres - MEK-P0156-Amélioration du chemin Sainte-Marie

2021-02-053

CONSIDÉRANT l'appel d'offres selon le devis #MEK-P0156 pour l'amélioration du chemin Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 4 février 2021 à 11 heures, dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Conformité	Montant total incluant les taxes
Marcel Guimond et Fils inc.	Oui	962 388,46 $
Eurovia Québec Construction	Oui	1 304 908,76 $
Construction et Pavage Boivert inc.	Oui	1 230 384,84 $
Excavation Mario Roy inc.	Oui	1 313 495,60 $
Maskimo Construction	Oui	1 448 685,00 $
Axco Aménagement	Oui	1 356 962,03 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions par monsieur Robin Hould, ingénieur au dossier;

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt # 2020-559 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour pourvoir à cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard, et résolu que le conseil octroie le contrat d'amélioration du chemin Sainte-Marie à Marcel Guimond et Fils inc. pour un montant de 962 388,46 $ incluant les taxes applicables, selon les documents de l'appel d'offres MEK-P0156.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun point.

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

7 AUTRES SUJETS

7.1 Reprise du point 7.2 Varia

7.1.1 Engagement de crédits

2021-02-054 Il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

Administration générale:

DESCRIPTION	MONTANT avant taxes	BUDGET
Plieuse	2 900 $	Immobilisation - Équipement de bureau

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Levée de l'assemblée

2021-02-055 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que la séance soit levée à 19 h 34.

M. Yvon Bourassa
Maire

Mme Manuella Perron. OMA
Secrétaire-trésorière adjointe

« Je Yvon Bourassa, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 23 février 2021.

Formules Municipales No 5614-A-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

1 Administration de la municipalité

1.1 Ouverture de l'assemblée

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption de procès-verbaux de séance - Février 2021

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

1.5 Période de questions de l'assemblée

1.6 COVID-19 - Situations services municipaux

2 Trésorerie

2.1 Bordereau de dépenses du mois

2.2 Engagement de crédits

2.3 Autorisation - Remboursement de frais des élus

2.4 Autorisation d'enchérir - Vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales

3 Sécurité publique

3.1 Entente intermunicipale - SISEM 3.0

3.2 Mise en vente - VTT et traineau d'urgence

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

4.1 Règlement # 2021-571 - Modifiant l'article 2.6.1 de la politique de la rampe de mise à l'eau pour préciser l'interdiction d'émission de vignettes pour les embarcations munies d'un moteur 2 temps fabriqué avant l'an 2000.

4.2 Entente ARPE - Autorisation

4.3 Pierre concassée 2021

4.4 Gestion du castor - Lizotte Solution

4.5 Demande d'aide financière pour l'entretien de chemins à double vocation - 2020-2021

5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Demande de dérogation mineure - 1 200 du chemin du Lac-à-la-Roche

5.2 Règlementation d'urbanisme

5.2.1 Règlement # 2021-565 modifiant les classes d'usages des zones 140-P et 166-P - Adoption du premier projet

5.2.2 Règlement # 2021-566 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 sur divers articles des sections 1 7, 8, 10, 11, 14, 15, 23, 26 et 28 - Adoption du premier projet

5.2.3 Règlement # 2021-567 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 sur certains articles de la section 9 Bâtiments complémentaires - Adoption du premier projet

5.2.4 Règlement # 2021-568 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 par l'ajout de l'article 15.3.1 sur les élevages urbains - Adoption du premier projet

5.2.5 Règlement # 2021-569 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 sur divers articles de la section 15 portant sur les campings et les casse-croûtes - Adoption du premier projet

5.2.6 Règlement # 2021-570 - modifiant le règlement de zonage # 2013-518 sur divers articles des sections 17 et 18 relatives à la zone agricole et les odeurs - Adoption du premier projet

6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

6.1 Camp de jour 2021

6.2 OMH de Mékinac - États financiers 2019

6.3 Programme Pair - Territoire de Mékinac - Entente de partenariat

6.4 FDT- Dépôt de projet pumptrack modifié

6.5 Dépôt de demande d'aide financière - Fonds AgriEsprit de FAC pour le projet Pumptrack

6.6 Dépôt de demande d'aide financière - Fonds AgriEsprit de FAC pour le projet Parcours santé

6.7 Demande de subvention Desjardins - Projet Pumptrack

7 Autres sujets

7.1 Demande d'appui - Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes

7.2 Varia

7.3 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à dix-neuf heures trente minutes, le neuvième jour du mois de mars deux mille vingt et un (9 MARS 2021), à Lac-aux-Sables, par visioconférence.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvon Bourassa, maire
Madame Julie Ricard, conseillère
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller
Monsieur Yvan Hamelin, conseiller
Monsieur Daniel Beaupré, conseiller
Madame Suzanne Béland, conseillère
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Formules Municipales No 5614-A-MST

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

En vertu de l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence et conférence téléphonique;

Le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et conférence téléphonique.

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Manuella Perron, secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée et assiste à la séance par visioconférence. *Cette dernière confirme aux membres du conseil que la séance est enregistrée.*

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-03-056 Monsieur Bourassa fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mars 2021 en laissant le point Varia ouvert et en ajoutant les points suivants:

- 6.4 FDT - Dépôt du projet modifié - Pumptrack;
- 6.5 Dépôt de demande d'aide financière - Fonds AgriEsprit pour le projet Pumptrack;
- 6.6 Dépôt de demande d'aide financière - Fonds AgriEsprit pour le projet Parcours santé;
- 6.7 Demande de subvention Desjardins - Projet Pumptrack.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption de procès-verbaux de séance - Février 2021

2021-03-057 **CONSIDÉRANT** que les procès-verbaux de la dernière séance ordinaire et de la séance ajournée ont été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Julie Ricard et résolu d'adopter les procès-verbaux tels que rédigés des séances suivantes :

- Séance ordinaire du 9 février 2021;
- Séance ajournée du 22 février 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

2021-03-058 **CONSIDÉRANT** le dépôt, avec dispense de lecture du bordereau de correspondance du mois de mars 2021, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de mars 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Période de questions de l'assemblée

Aucune question n'a été transmise par les citoyens à l'attention du conseil.

1.6 COVID-19 - Situations services municipaux

2021-03-059 **CONSIDÉRANT** que la municipalité détermine les services essentiels pour sa population;

CONSIDÉRANT les mesures mises en place jusqu'à maintenant et les obligations municipales à adopter pour le personnel et le public en lien avec la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT le changement de palier d'alerte en zone orange pour notre région à partir du 8 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'annonce du gouvernement concernant l'assouplissement des restrictions mises en place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil :

- **ENTERINE** le retour au bureau municipal de certains employés qui étaient en télétravail soit, l'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement et l'agente de soutien administratif, et ce à compter du 8 mars 2021;
- **ENTERINE** l'ouverture au public de l'hôtel de ville (réception) à compter du 8 mars 2021 en respectant une personne à la fois;
- **AUTORISE** le prêt de la salle municipale à la MRC de Mékinac pour la rencontre des maires le 17 mars 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2 TRÉSORERIE

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2.1 Bordereau de dépenses du mois

2021-03-060 **CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par madame Suzanne Béland et madame Dominique Lavallée;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le cumul des journaux # 1089 à # 1091;

CONSIDÉRANT le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de paiement du 1er janvier au 28 février 2021 et portant les # 3463 à # 3476;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 28 février 2021, au montant de 160 638,97 $;
- D'ENTÉRINER les dépenses préautorisées au montant de 124 859,22 $;
- D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets au montant de 44 278,45 $.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 28 février 2021.

Manuella Perron, OMA
Secrétaire-trésorière adjointe

2.2 Engagement de crédits

2021-03-061 Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

Sécurité publique :

DESCRIPTION	MONTANT avant taxes	BUDGET
Formation Secourisme en milieu de travail CNESST - Pompiers	1 375,00 $	02-22000-454
Formation Secourisme en milieu de travail CNESST - SISEM	250,00 $	02-22100-454

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Autorisation - Remboursement de frais des élus

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer depuis la dernière séance ordinaire du conseil.

2.4 Autorisation d'enchérir - Vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales

2021-03-062 **CONSIDÉRANT** que la Municipalité, par sa résolution # 2020-12-315 adoptée lors de la séance du 8 décembre 2020, a transmis au bureau de la MRC de Mékinac, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et les suivants du Code municipal;

CONSIDÉRANT que la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au bureau de la MRC le 8 avril 2021 à 10 h;

Formules Municipales No 5614-A-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1038 du Code municipal, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu d'autoriser la directrice générale, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 8 avril 2021, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

La présente résolution demeure valide si la vente du 8 avril 2021 doit être déplacée à une date ultérieure en raison des directives sanitaires.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Entente intermunicipale - SISEM 3.0

2021-03-063

CONSIDÉRANT les besoins communs en service incendie des municipalités de Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et de Rivière-à-Pierre;

CONSIDÉRANT la résolution # 2020-10-248 et le dépôt d'un projet dans le cadre du programme *Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité - Volet 4*;

CONSIDÉRANT la présentation aux élus du projet d'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT le budget annuel 2021 adopté le 21 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu;

- QUE le conseil municipal autorise monsieur Yvon Bourassa, maire et madame Manuella Perron, secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale entre les municipalités de Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et de Rivière-à-Pierre;
- QUE cette entente entre en vigueur le 1er avril 2021 et ce, pour une période de 3 ans;
- QUE le conseil municipal autorise le transfert des données informatiques du SISEM sur le serveur du service incendie de Rivière-à-Pierre.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

3.2 Mise en vente - VTT et traineau d'urgence

2021-03-064

CONSIDÉRANT l'acquisition d'équipements pour les interventions hors route;

CONSIDÉRANT les besoins du service de premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil autorise la mise en vente en un seul lot des équipements suivants:

- Véhicule tout-terrain Bombardier 2003;
- Chenilles;
- Civière traineau;

QUE la mise en vente soit effectuée avec le service du *Centre d'acquisitions gouvernementales et d'Infrastructures technologiques Québec et vers d'autres ministères et organismes;*

QUE le prix de vente est établi à 10 000 $.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Règlement # 2021-571 - Modifiant l'article 2.6.1 de la politique de la rampe de mise à l'eau pour préciser l'interdiction d'émission de vignettes pour les embarcations munies

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN./ SECR.-TRÉS.

d'un moteur 2 temps fabriqué avant l'an 2000.

No de résolution
2021-03-065

ATTENDU que le conseil a adopté en 2015 un règlement pour adopter la politique applicable à la rampe de mise à l'eau du parc de la Pointe du Vieux-Moulin suite à une réflexion avec divers partenaires et la Corporation du Camping le Relais afin que les mesures qui sont incluses soient favorisantes pour la protection de la prise d'eau du réseau d'aqueduc du secteur Lac-aux-Sables, tout en utilisant d'une façon optimale les qualités de villégiature du lac, ainsi que la qualité de vie des riverains;

ATTENDU que le lac aux Sables est la source d'eau brute du réseau de distribution d'eau potable municipal pour un des secteurs urbains (St-Rémi);

ATTENDU la compilation des renseignements sur les embarcations enregistrées et la technologie des moteurs;

ATTENDU que le conseil municipal désire apporter une précision concernant l'interdiction d'émission de vignettes à compter de 2021 par rapport aux embarcations munies de moteur de type deux temps moteurs;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement fut préalablement donné lors de la séance ordinaire du 9 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil adopte le règlement # 2021-571 modifiant l'article 2.6.1 de la politique de la rampe de mise à l'eau pour préciser l'interdiction d'émission de vignettes pour les embarcations munies d'un moteur 2 temps fabriqué avant l'an 2000.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Entente ARPE - Autorisation

2021-03-066

CONSIDÉRANT la résolution # 2019-04-129;

CONSIDÉRANT que la RGMRM a conclu une entente avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) pour la gestion de ce type de matière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil autorise madame Manuella Perron, secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité le projet d'entente selon les spécifications de notre écocentre et autorise l'envoi du formulaire de demande d'approbation de dépôt officiel auprès de l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Formules Municipales No 5614-A-MST

4.3 Pierre concassée 2021

2021-03-067

CONSIDÉRANT la planification des travaux de rechargement 2021, les demandes d'aide financière et la localisation des sites;

CONSIDÉRANT le matériel disponible et les règles entourant la rotation des entrepreneurs, notamment pour les contrats sous la barre des seuils établis pour les contrats de gré à gré;

CONSIDÉRANT les frais de transport du matériel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par Julie Ricard et résolu que le conseil accepte l'offre de fourniture de la pierre concassée de ESU inc. du 9 mars 2021 pour une quantité approximative de 8 000 tonnes pour 2021 et au taux de 10,25$/ tonne pour le calibre 0'-¾'.

Le directeur des travaux publics est autorisé à retenir les services des transporteurs selon les opérations de chargement lors des travaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 Gestion du castor - Lizotte Solution

2021-03-068

CONSIDÉRANT le suivi annuel pour la gestion du castor;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil accepte l'offre de services de mars 2021 de la firme Lizotte Solutions inc. au montant de 13 000 $ avant les taxes applicables pour l'année 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.5 Demande d'aide financière pour l'entretien de chemins à double vocation - 2020-2021

2021-03-069

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Lac-aux-Sables, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2020 en cours :

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (km)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Tawachiche	10,8 km	Bois	3 777

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de madame Suzanne Béland, appuyé(e) par monsieur Yvan Hamelin, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Lac-aux-Sables demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 10,8 km.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Demande de dérogation mineure - 1 200 du chemin du Lac-à-la-Roche

2021-03-070

Les membres du conseil étudient la demande de dérogation mineure, # 2021-010, déposée le 2 février 2021 par monsieur Marco Roy et madame Kathyopée Allen concernant l'immeuble du 1 200 chemin du Lac-à-la-Roche.

Relativement à l'article 7.1 du règlement de zonage # 2013-518, cette demande vise l'abaissement de la marge de recul avant à 8,68 mètres au lieu de 9 mètres dans la zone 42-Va pour un bâtiment principal existant.

Avant de pouvoir statuer sur la demande, le dossier a fait l'objet d'une étude par le comité consultatif d'urbanisme. Ce comité a remis une orientation, adoptée unanimement, recommandant d'accepter cette demande de dérogation.

En raison de la tenue à huis clos, les personnes intéressées ne pouvant se faire entendre séance tenante, ont disposé d'une période de 15 jours pour produire leurs commentaires par écrit suite à la publication de l'avis public. *Il n'y a eu aucun commentaire présente séance.*

Monsieur le maire demande aux membres du conseil s'ils sont maintenant prêts à prendre une décision dans ce dossier en regard de toutes les informations disponibles.

Le conseil prend la résolution suivante :

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure, # 2021-010, déposée le 2 février 2021 par monsieur Marco Roy et madame Kathyopée Allen concernant l'immeuble du 1 200 chemin du Lac-à-la-Roche;

CONSIDÉRANT le permis de construction;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne concerne pas la rive (bande de protection riveraine);

CONSIDÉRANT que plusieurs intervenants ont intervenus dans le dossier et la bonne foi du

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

propriétaire;

CONSIDÉRANT que la dérogation est mineure même avant l'application de la marge acceptable par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT le faible impact de la dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil par rapport à la demande de dérogation 2021-010 pour la propriété du 1 200 chemin du Lac-à-la-Roche d'accepter la demande de dérogation mineure pour l'abaissement de la marge de recul avant à 8,68 mètres pour le bâtiment principal existant.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 Règlementation d'urbanisme

5.2.1 Règlement # 2021-565 modifiant les classes d'usages des zones 140-P et 166-P - Adoption du premier projet

2021-03-071 **CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications à son règlement de zonage #2013-518 en raison d'une modification importante de l'usage dans certaines zones ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut augmenter les possibilités commerciales sur le territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance subséquente de ce conseil tenue le 9 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu à l'unanimité des conseillers que le premier projet de règlement # 2021-565 modifiant les classes d'usages des zones 140-P et 166-P soit adopté sans changement par rapport au projet déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

Formules Municipales No 5614-A-MST

5.2.2 Règlement # 2021-566 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 sur divers articles des sections 1 7, 8, 10, 11, 14, 15, 23, 26 et 28 - Adoption du premier projet

2021-03-072 **CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications à son règlement de zonage #2013-518 suite à diverses demandes et que certains articles nécessitent des précisions depuis son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut augmenter les possibilités commerciales sur le territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 9 février 2021 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par madame Julie Ricard et résolu à l'unanimité des conseillers que le premier projet de règlement # 2021-566 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 sur divers articles des sections 1 7, 8, 10, 11, 14, 15, 23, 26 et 28 soit adopté, sans changement par rapport au projet déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2.3 Règlement # 2021-567 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 sur certains articles de la section 9 Bâtiments complémentaires - Adoption du premier projet

2021-03-073 *Monsieur Yvan Hamelin mentionne que le premier projet de règlement à adopter se fait sans changement par rapport au projet déposé à l'exception de l'ajout dans le préambule de la mention de l'avis de motion et du dépôt de projet le 9 février 2021.*

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications à son règlement de zonage #2013-518 suite à diverses demandes et que certains articles nécessitent des précisions depuis son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut augmenter les possibilités commerciales sur le

No de résolution ou annotation

territoire;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 9 février 2021 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement # 2021-567 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 sur certains articles de la section 9 Bâtiments complémentaires soit adopté avec l'ajout au préambule.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2.4 Règlement # 2021-568 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 par l'ajout de l'article 15.3.1 sur les élevages urbains - Adoption du premier projet

2021-03-074

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications à son règlement de zonage #2013-518 suite à diverses demandes relativement aux élevages urbains;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 9 février 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers que le premier projet de règlement # 2021-568 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 par l'ajout de l'article 15.3.1 sur les élevages urbains soit adopté, sans changement par rapport au projet déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2.5 Règlement # 2021-569 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 sur divers articles de la section 15 portant sur les campings et les casse-croûtes - Adoption du premier projet

2021-03-075

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications à son règlement de zonage #2013-518 suite à diverses relativement aux campings et aux casse-croûtes;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut augmenter les possibilités commerciales sur le territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 9 février 2021 et que le projet de règlement a été déposé au cours de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu à l'unanimité des conseillers que le premier projet de règlement # 2021-569 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 sur divers articles de la section 15 portant sur les campings et les casse-croûtes soit adopté., sans changement par rapport au projet déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2.6 Règlement # 2021-570 - modifiant le règlement de zonage # 2013-518 sur divers articles des sections 17 et 18 relatives à la zone agricole et les odeurs - Adoption du premier projet

2021-03-076

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications à son règlement de zonage #2013-518 suite à diverses demandes et que certains articles nécessitent des précisions depuis son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 9 février 2021 et que le projet de règlement a été déposé au cours de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu à l'unanimité des conseillers que le premier projet de règlement # 2021-570 modifiant le règlement de zonage # 2013-518 sur divers articles des sections 17 et 18 relatives à la zone agricole et les odeurs soit adopté, sans changement par rapport au projet déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

6.1 Camp de jour 2021

No de résolution ou annotation
2021-03-077

CONSIDÉRANT la résolution # 2020-12-329;

CONSIDÉRANT la collaboration entre les deux organismes;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Santé publique en date de la présente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil :

- AUTORISE la mise en place du camp de jour 2021 en partenariat avec le Camp et Auberge du Lac en Cœur (Les Villages Étudiants inc.);
- AUTORISE la signature de l'entente par le maire et la secrétaire-trésorière adjointe pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 OMH de Mékinac - États financiers 2019

2021-03-078

CONSIDÉRANT que l'office municipal d'habitation de Mékinac regroupe les OMH du territoire incluant celui de Lac-aux-Sables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil entérine le dépôt des états financiers audités pour l'exercice 2019 de l'Office municipal d'Habitation de Mékinac présentant un déficit d'exploitation de 433 572 $. La contribution annuelle de la municipalité s'élève à 9 440,19 $ (solde de 9 017,39 $) pour le programme d'habitation à loyer modique et à 5 530,13 $ pour la contribution au programme de Supplément au loyer.

Il est de plus résolu d'autoriser le paiement du solde des contribution au 31 décembre 2019 au montant de 14 547,52 $.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Formules Municipales No 5614-A-MST

6.3 Programme Pair - Territoire de Mékinac - Entente de partenariat

2021-03-079

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables est une municipalité amie des ainés;

CONSIDÉRANT que le programme Pair est un service d'appels automatisés qui joint les aînés pour s'assurer de leur bon état de santé;

CONSIDÉRANT que l'inscription se fait auprès du Centre d'Action Bénévole Mékinac;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil autorise la signature du renouvellement du partenariat d'entente avec les changements apportés.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.4 FDT- Dépôt de projet pumptrack modifié

2021-03-080

CONSIDÉRANT le Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT la résolution 2020-02-058;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu

- QUE le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement des territoires pour le projet pumptrack;
- QUE le conseil désigne madame Manuella Perron, secrétaire-trésorière adjointe comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom les documents relatifs au projet mentionné.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.5 Dépôt de demande d'aide financière - Fonds AgriEsprit de FAC pour le projet

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

Pumptrack

No de résolution ou annotation

2021-03-081 **CONSIDÉRANT** le projet de construction d'une piste pumptrack;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu

- QUE le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds AgriEsprit de FAC pour le projet Pumptrack;
- QUE le conseil désigne madame Manuella Perron, secrétaire-trésorière adjointe comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom les documents relatifs au projet mentionné.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.6 Dépôt de demande d'aide financière - Fonds AgriEsprit de FAC pour le projet Parcours santé

2021-03-082 **CONSIDÉRANT** le projet de d'installation d'un parcours santé dans le parc Louis-Philippe Fugère;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu

- QUE le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds AgriEsprit de FAC pour le projet parcours santé;
- QUE le conseil désigne madame Manuella Perron, secrétaire-trésorière adjointe comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom les documents relatifs au projet mentionné.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.7 Demande de subvention Desjardins - Projet Pumptrack

2021-03-083 **CONSIDÉRANT** le projet de construction d'une piste pumptrack;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Julie Ricard et résolu

- QUE le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière à Desjardins pour le projet Pumptrack;
- QUE le conseil désigne madame Manuella Perron, secrétaire-trésorière adjointe comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom les documents relatifs au projet mentionné.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'appui - Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes

2021-03-084 **ATTENDU** que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

ATTENDU que, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

ATTENDU que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU que, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

ATTENDU que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

ATTENDU que Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

ATTENDU que le rapport intitulé La voie à suivre pour Postes Canada, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

ATTENDU que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne Vers des collectivités durables, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables appuie la campagne *Vers des collectivités durables et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement.*

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Varia

Aucun point ajouté.

7.3 Levée de l'assemblée

2021-03-085 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que la séance soit levée à 20 h 22.

M. Yvon Bourassa
Maire

Mme Manuella Perron, OMA
Secrétaire-trésorière adjointe

« Je Yvon Bourassa atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 10 mars 2021.

Formules Municipales No 5614-A-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2021

1 Administration de la municipalité

1.1 Ouverture de l'assemblée

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Période de questions de l'assemblée

1.4 Appel de candidatures - Secrétaire-trésorière adjointe intérimaire

2 Trésorerie

3 Sécurité publique

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

4.1 Réfection des postes de pompage d'eaux usées PP1 et PP2 - Dépôt de soumission et adjudication de contrat

4.2 Demande d'aide à la voirie locale - Volet AIRRL - Dépôt

5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

6.1 CAB Mékinac - Semaine de l'action bénévole - Dépôt de candidature

7 Autres sujets

7.1 Varia

7.2 Levée de l'assemblée

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à dix-huit heures trente minutes, le vingt-neuvième jour du mois de mars deux mille vingt et un (29 mars 2021), à Lac-aux-Sables, par visioconférence.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvon Bourassa, maire
Madame Julie Ricard, conseillère
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller
Monsieur Yvan Hamelin, conseiller
Monsieur Daniel Beaupré, conseiller
Madame Suzanne Béland, conseillère
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2021

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

En vertu de l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et